

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL. DÉCISION

#### Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop  
Mme Laplace à M Roscop  
Mme Vaccaro à Mme Picard  
M Bessière à Mme Courrèges  
Mme Guillot à M Hélaudais

**Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022  
Rendue exécutoire le : 8 avril 2022  
Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL. DÉCISION

M Kevin Roscop, Conseiller municipal délégué Finances et ressources humaines, présente le rapport suivant.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.251-5 à L.251-10 ;

**Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Considérant** que l'effectif Ville et CCAS apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 760 agents et justifie la création d'un Comité social territorial (CST), avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;

**Considérant** que la consultation des organisations syndicales sur le fonctionnement du Comité social territorial est intervenue le 1<sup>er</sup> avril 2022, dans la perspective des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de fixer à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité social territorial, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

**Décide** de fixer à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée, et à 8 le nombre de représentants suppléants ;

**Décide** de fixer à 4 le nombre de représentants de la collectivité (Ville et CCAS) titulaires au sein du Comité social territorial ainsi qu'au sein de la formation spécialisée, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

**Autorise** le recueil, au sein du Comité social territorial et de la formation spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité (Ville et CCAS) en relevant, en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 6 avril 2022

pour expédition conforme

le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_049
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet :	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Désignation de représentants
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_049-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_049-DE-1-1_0.xml	text/xml	886
Nom original :		
DG22_049.pdf	application/pdf	274463
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_049-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	274463

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 14h38min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h38min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 14h38min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h38min23s	Reçu par le MI le 2022-04-08